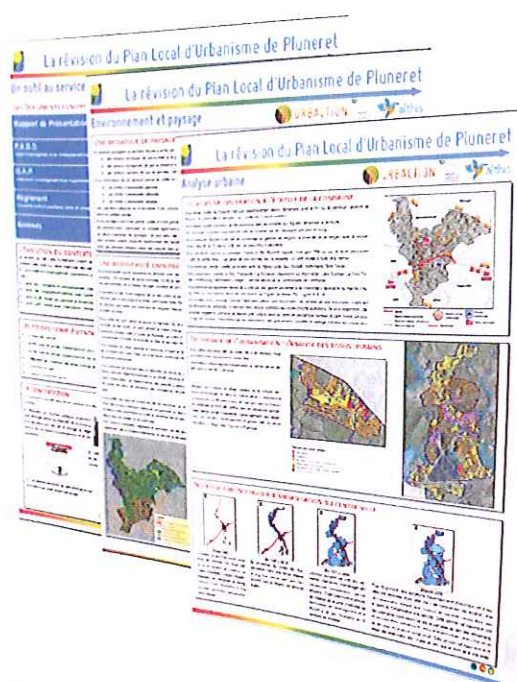


DÉMARRAGE DE L'EXPOSITION RELATIVE À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Dans un précédent article, nous vous indiquions que nous avons réalisé le diagnostic de notre territoire. Celui-ci nous avait permis de lister les atouts et faiblesses de la Commune, et d'établir des enjeux dans un cadre prospectif.

Nous vous informons qu'une exposition publique relative à la révision du P.L.U. démarre. Celle-ci, évolutive, sera enrichie au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.

Les trois premiers panneaux sont consacrés à la présentation de la démarche et de son contexte, et des éléments issus du diagnostic.

Cette exposition est visible à toute heure, en extérieur derrière la mairie dans le centre-ville de Pluneret, mais également à proximité de la mairie annexe de Mériadec.

PROJECTEUR SUR LE SMLS AGENDA 21

La commune de PLUNERET s'implique dans la défense du Développement Durable à travers ses différentes instances. Les adjoints relayent dans leurs domaines, les actions qui leur incombent. Cette volonté serait insuffisante sans les associations et les différents regroupements d'intérêts officialisés par l'État, et où nous retrouvons nos élus.

- Auray Quiberon Terre Atlantique,
- Parc Régional du Golfe,
- Syndicat Mixte du Loch et du Sal, etc...

Certains sont très médiatisés à travers la communication des élus qui en parlent très régulièrement, d'autres sont plus discrets, moins portés à la lumière de l'actualité.

METTONS LE PROJECTEUR SUR LE SMLS

Le Syndicat Mixte du Loch et du Sal est un syndicat intercommunal qui a pour mission de reconquérir la qualité des eaux de nos sources, de nos rivières, de nos estuaires et de notre littoral. Près de 20 ans d'expérience au service de la qualité de l'eau :

1996 : démarrage du programme de reconquête de la qualité de l'eau sur la rivière du Loch dans le cadre du dispositif régional « Bretagne Eau Pure » par le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Loch.

1998 : création de la communauté de commune du Loch

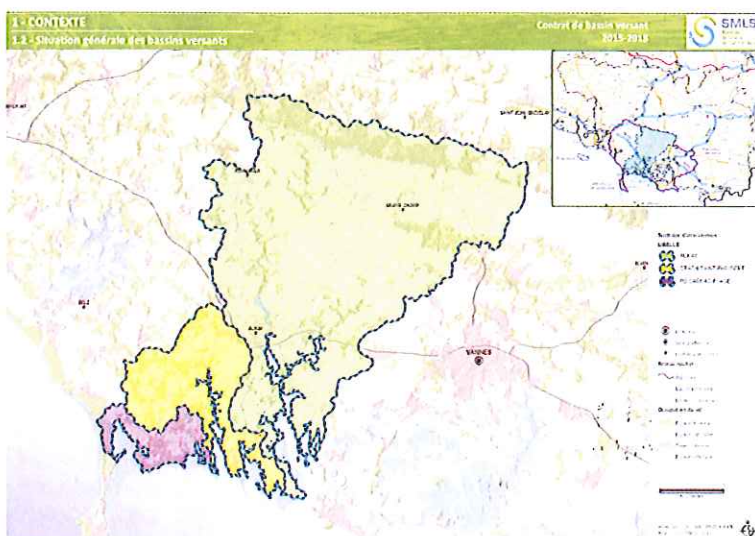
2001 : lancement du « contrat bassin versant » du Loch

2007 : création du SMLS pour le bassin versant du Loch et élargissement du Sal

2008-2012 : nouveau contrat quinquennal

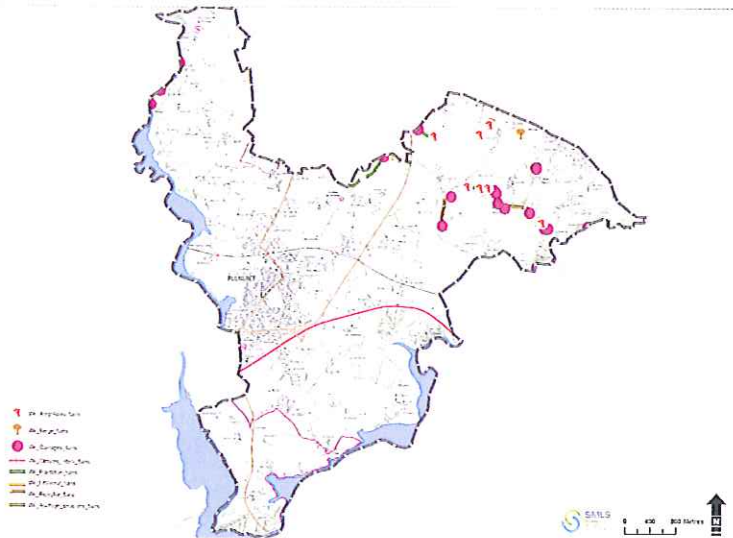
2010 : élargissement à l'estuaire de la rivière d'Auray

2012 : extension au bassin versant de la rivière de Crach. Le SMLS est désigné comme structure porteuse du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etal et en assure l'animation et le secrétariat.





LA COMMUNE EST BORDÉE PAR LES RIVIÈRES DU LOCH ET DU SAL



Le Loch long de 45 kms a sa source à Plaudren, au nord du village de « Guernevé » et finit dans la rivière d'Auray après un périple passant par 11 communes.

Le Sal prend sa source à GrandChamp au nord du village du « Moustoir des Fleurs » et débouche dans la rivière du Bono en traversant 7 communes.

LES ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE

Le territoire SMLS est soumis à une forte pression urbaine, engendrant une consommation importante de l'espace. Depuis 2000 sa population a augmenté de manière soutenue pour représenter aujourd'hui plus de 100 000 habitants (+ 7% de la population du Morbihan).

LE TERRITOIRE PRÉSENTE 4 ENJEUX IMPORTANTS

- Un enjeu « Eau potable », La réserve d'eau du bassin versant du Loch alimente près de 16 % de la production du département et notamment les secteurs touristiques.
- Un enjeu « usages » sur le littoral avec préservation des activités primaires (ostréiculture et pêche à pied) et des activités de loisirs soumises à la qualité de l'eau.
- Un enjeu « Milieu Aquatique » car après de profondes dégradations (pollution, non entretien, curage, urbanisation...) la qualité des milieux aquatiques des rivières est à reconquérir par la mise en place de mesures de gestion et de protection.
- Un enjeu « biodiversité », composé de populations piscicoles variées dont les migrateurs, d'habitats (zones humides, cours d'eau...) et de paysages agraires à protéger compte tenue de fonctionnalités environnementales essentielles. La rivière d'Auray constitue également la principale source d'eau douce du Golfe du Morbihan.

LE RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES

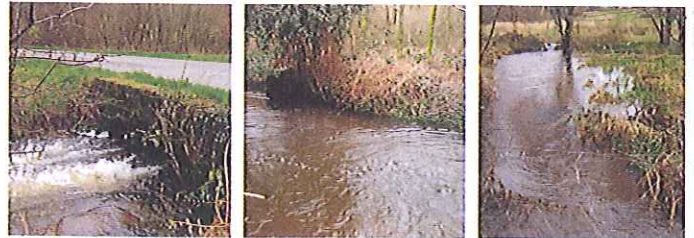
Le SMLS réalise des inventaires de zones humides afin que les communes puissent engager une réflexion sur leur gestion et leur mise en valeur. Ces recensements permettent de protéger ces milieux dans les documents d'urbanisme et notamment les PLU afin de mieux garantir leur préservation par un zonage spécifique et un règlement adapté et pour limiter leur destruction. Pour la commune, c'est le gage d'une protection pérenne. C'est aussi l'opportunité pour elle de se mettre en conformité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne, qui préconise ces recensements dans une démarche participative.

ET POUR PLUNERET ?

La commune est sollicitée pour l'inventaire du bocage. Action qui est menée par les techniciens du SMLS en collaboration avec les élus et les techniciens de la commune, dont l'animatrice nature pour sa connaissance du terrain.

Pour la continuité écologique:

- Des travaux seront entrepris cet été sur le ruisseau du Lairan au Pont du Penher. Ces travaux ont pour objectif le remplacement du pont actuel par un pont cadre afin de rétablir la continuité écologique du cours d'eau (conseil municipal du 31 mars 2016).



D'autres travaux d'entretien sont prévus sur une période 2015-2018.

- La suppression d'abreuvoirs directs afin de limiter le déversement de déjections animales excessives en un point du cours d'eau. Il faut permettre à la nature d'avoir le temps d'absorber ces éléments.
- La plantation et l'entretien de la ripisylve. Ce sont ces végétaux du bord des rivières qui maintiennent les berges en bon état de façon naturelle et pérenne.

Les échanges entre Pluneret et le SMLS sont permanents et si des actions d'ampleur sont réalisées, d'autres, comme la lutte contre l'emploi de produits phytosanitaires, sont également soutenus par le syndicat. Dans ce domaine, le SMLS apporte expertise, moyens pédagogiques et présente l'évolution de l'état de santé phyto de la commune sur plusieurs années.

Cet investissement sur la commune est extrêmement important car nous parlons de l'eau potable de nos robinets. Grâce à ce travail, la quantité d'eau à traiter est moins onéreuse, bien que cela reste encore cher. L'eau suit le réseau hydrographique jusqu'à la rivière d'Auray et le golfe. Elle se mélange à l'eau salé en enrichissant le littoral et la vie qui y prospère. Nous pouvons tous participer à cette protection de l'eau par le tri, le bannissement des produits phytosanitaires et en évitant tout rejet dans la nature qui ne puisse être filtré: un papier jeté, un fond de seau d'eau sale, une cannette vide... Nous pouvons tous être des acteurs efficaces de la protection de nos robinets.